

## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 23 mars 2015

# Communiqué de presse

## Réunion sargasses

Dans la continuité des réunions organisées par le préfet de la Martinique depuis septembre 2014 en partenariat avec le conseil général et le conseil régional sur la question des sargasses, les maires et les collectivités concernés ainsi que les services de l'État compétents ont travaillé ce vendredi 20 mars 2015 sur le bilan des échouages et les pistes qui peuvent être mises en œuvre pour faire face à ce phénomène.

Depuis juin 2014, l'État apporte aux collectivités son expertise et son appui, coordonnés localement par les sous-préfets d'arrondissements:

- Intervention de la DAAF, de la DEAL et de l'ARS ;
- Suivi et quantification du phénomène avec 12 reconnaissances aériennes Dragon 972 permettant de cartographier les arrivées d'algues ;
- Mise à disposition de renforts des FAA et du RSMA à trois reprises quand la situation l'exigeait (Robert, Trinité, Saint Anne).

De plus, les services de l'État ont présenté les résultats des 4 groupes de travail qui ont été constitués sur cette question :

- Groupe ramassage – DEAL
- Groupe usage agronomique – DAAF
- Groupe traitement et valorisation – DAAF
- Groupe suivi des mesures d'H2S – ARS

Pour chaque groupe, des propositions concrètes ont été élaborées. Certaines sont d'ores et déjà exploitables quand d'autres vont faire l'objet d'une concertation entre l'État et les collectivités pour les adapter au mieux aux réalités locales.

Ainsi, à l'initiative des sous-préfets, des réunions d'arrondissement seront organisées avec les communes afin qu'elles puissent exprimer leurs besoins en équipement éligibles **aux crédits mise à disposition par l'État via l'ADEME dès 2015 et à hauteur d'1,5 millions d'euros.**

Par ailleurs les communes intégreront un chapitre « Gestion des sargasses » dans leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) afin d'anticiper l'éventuelle récurrence de ce phénomène

**PJ :** Photos